

DECRET N° 77/460 du 2 Septembre 1977
portant création d'un Office de Gestion
des étudiants et stagiaires congolais auprès
de l'Ambassade de la République Populaire
du Congo en France (O.G.E.S.).-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier.- Il est créé auprès de l'Ambassade de la République Populaire
du Congo en France, un service dépendant du Ministère de l'Education Nationale
dénommé Office de Gestion des Etudiants et stagiaires congolais en Europe
Occidentale (en abrégé O.G.E.S.).

Article 2.- L'Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires congolais est
chargé de la gestion pédagogique et financière des étudiants et stagiaires
congolais en Europe Occidentale.

Article 3.- L'Office est dirigé par un directeur nommé en Conseil des Ministres,
sur proposition du Ministre de l'Education Nationale.

Article 4.- En cas de besoin, la juridiction de l'Office peut être étendue à
d'autres pays.

Article 5.- Un arrêté du Ministre de l'Education Nationale contresigné par les
Ministres des Finances et des Affaires étrangères et de la coopération définira
les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Office.

Article 6.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de signa-
ture sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du
Congo et communiqué partout où besoin sera./-

JK

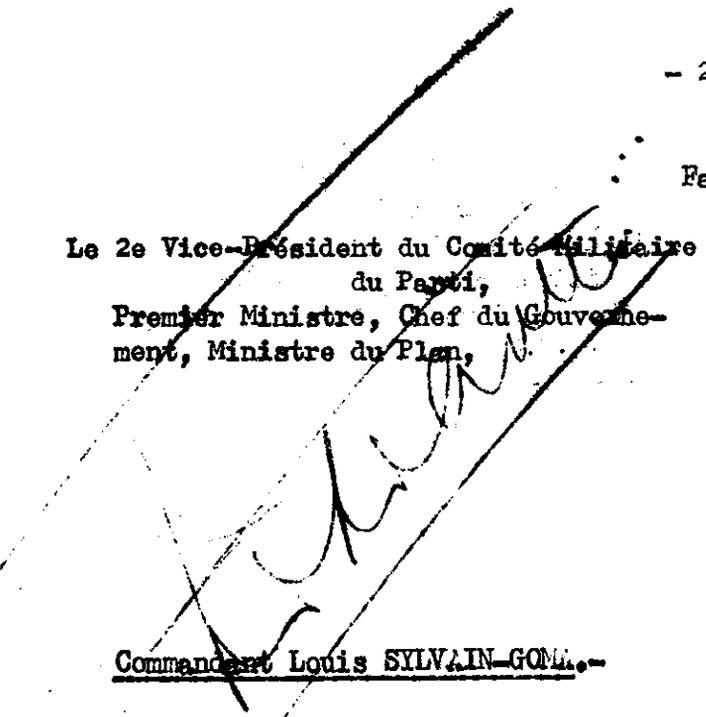
Fait à Brazzaville, le 2 Septembre 1977

Le 2e Vice-Président du Comité Militaire
du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment, Ministre du Plan,



Colonel Joachim YHOMBY-OPANGC.-

Par le Président du Comité Militaire du Parti,
Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres :



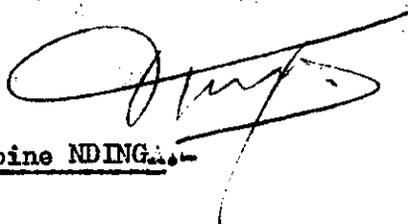
Commandant Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Education Nationale,

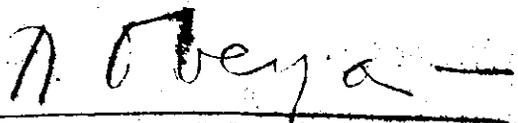


Henri LOUES.-



Antoine NDINGA.-

Le Ministre des Affaires étrangères
et de la coopération,



Théophile OBENGA.-

HK